

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/06/18

Dossier complet le :

12/07/18

N° d'enregistrement :

F01118P0150

1. Intitulé du projet

Réalisation de 85 logements collectifs sociaux, de 80 logements collectifs en accession, et de 35 maisons individuelles en accession.

Rue Rouget de Lisle - Lieu-dit de La Butte d'Amour

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES CARMES CONSTRUCTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRAS Arthur

RCS / SIRET

4 0 4 0 9 6 8 2 8

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie de projet : 39 a - Travaux, constructions et opérations d'aménagement qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	Projet de construction de 173 logements totalisant 11864 m ² de surface de plancher voués uniquement à l'habitation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Construction de 58 logements sociaux répartis en 2 bâtiments, de niveau R+2+ Attique.
- Réalisation de 2 parcs de stationnement en sous-sol de chaque bâtiment dédié au social, de 29 places chacun, soit 58 places en tout.
- Construction de 80 logements en accession, répartis en 4 bâtiments, de niveau R+1+attique à R+2+attique, suivant plan.
- Réalisation de 2 parcs de stationnement en sous-sol des bâtiments dédiés à l'accession, de 42 et 38 places, soit 80 places en tout.
- Construction de 35 maisons individuelles en accession.
- Aménagement des espaces extérieurs liés au fonctionnement de l'ensemble : cheminements piétons, espaces verts communs et jardins privatifs.
- Réalisation de voies de desserte avec trottoir en complément de celle déjà réalisée, de 38 places de parking en extérieur dédiées aux logements collectifs répartis sur l'ensemble des voiries desservant les bâtiments, et de 47 places de parking extérieur dédiées aux maisons individuelles.

4.2 Objectifs du projet

- Continuité de l'urbanisation du secteur des Buttes d'Amour (situé en entrée de ville de Vémars), entamée par la création de 144 logements (achevés en 2017), et par l'obtention de 2 permis de construire modificatifs en 2018 pour la création de 69 et 50 logements collectifs, à travers une opération de construction de logements mixtes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux d'ensemble nécessaires à la construction de parkings en sous-sol et des bâtiments d'habitation en superstructure.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Location des logements sociaux par un bailleur sociaux dans le cadre de l'obligation de faire de la Mairie.
- Mise en vente par le promoteur des logements en accession.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire valant division.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain : 40 808 m ² Surface de plancher : 11 864 m ² Espaces verts en pleine terre : 18 900 m ²	

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Vémars (95470)
RD 16 (Rue Léon Bouchard), RD 9,
Rue Rouget de Lisle

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°34'08" .7E Lat. 49°03'53" 0.N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction des terres nécessaires aux terrassements, avec réutilisation partielle pour l'adaptation du sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par des champs cultivés et des friches.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déplacements des véhicules liés à la création de 173 logements, anticipés par la création d'une voie nouvelle (rue Rouget de Lisle, prévue dans les orientations d'aménagement et de programmation du PLU) reliant la RD 17 et la RD 9, accessible par des rond-points adaptés au trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales sera privilégiée par le biais de techniques alternatives d'hydraulique douce, déjà mis en oeuvre dans la zone urbanisée. Il est prévu une infiltration des eaux pluviales au niveau des ouvrages de collecte et des bassins de retenue des eaux (noues, bassins). Pour les événements pluvieux dont les eaux ne seraient pas infiltrées, une surverse soit vers un fossé, soit vers un réseau pluvial. La surverse sera régulée sur la base de 0,7 l/s/ha.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un courrier du 11.01.18 de la DRAC, archéologie préventive, avise que le projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive (jointe en annexe).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extension au sud de la zone urbanisée de la commune de Vémars. Création de voies internes se raccordant à une voie de desserte récemment créée avec liaisons douces.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Création de 73 logements sociaux et de 71 logements locatifs, travaux achevés en 2017.

Obtention de 2 permis de construire modificatifs en juin 2018 : pour la création 69 logements (sociaux et en accession) et de 50 logements (sociaux et en accession).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature du projet et des réponses pour la plupart négatives apportées au questionnaire ci-avant rempli, nous estimons que le projet de construction de 173 logements, concerné par la présente demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, pourrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Tableaux de surfaces - Notice descriptive sommaire du projet - Courrier DRAC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

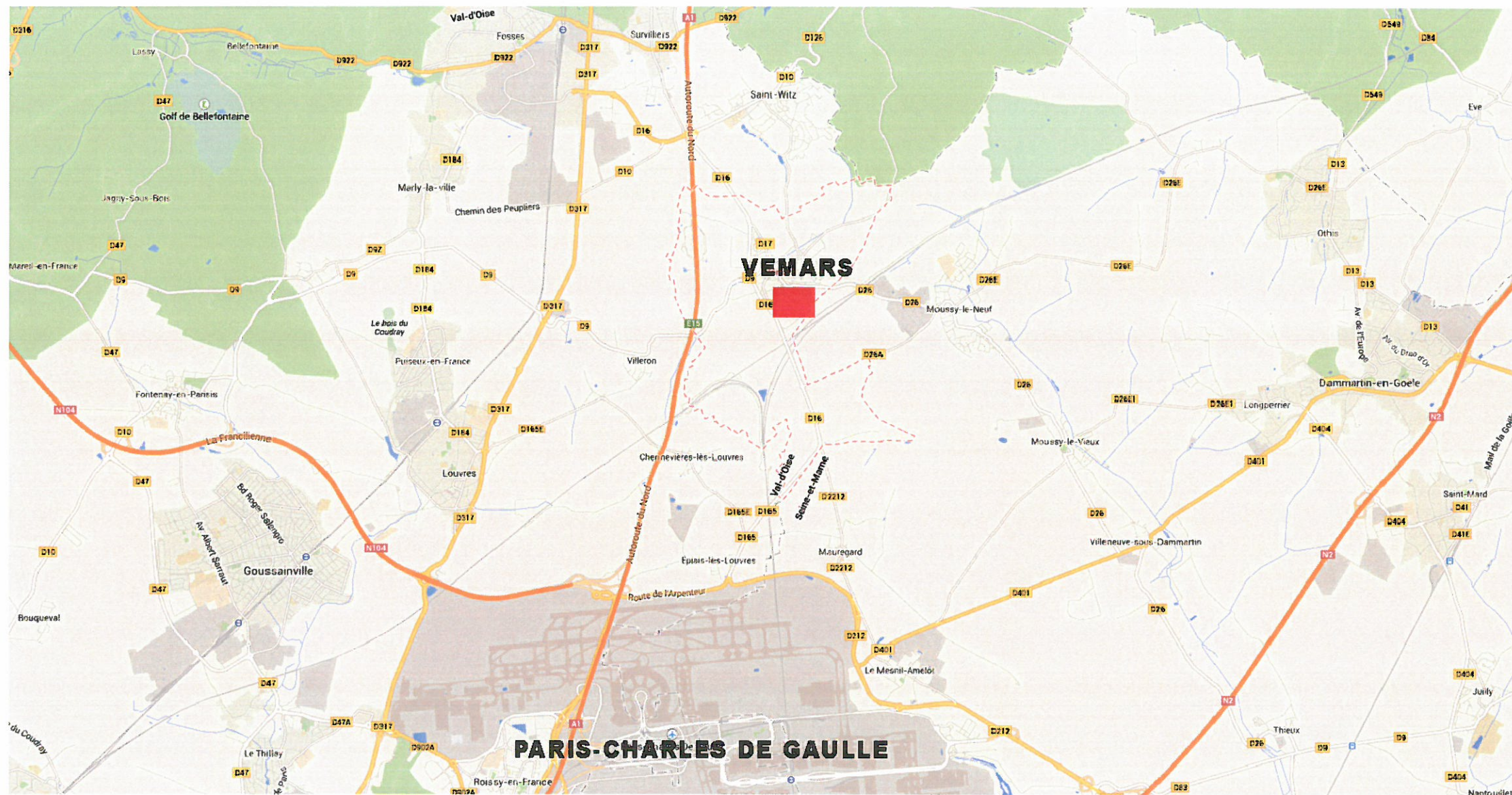
Senlis

le, 12 juin 2018

Signature

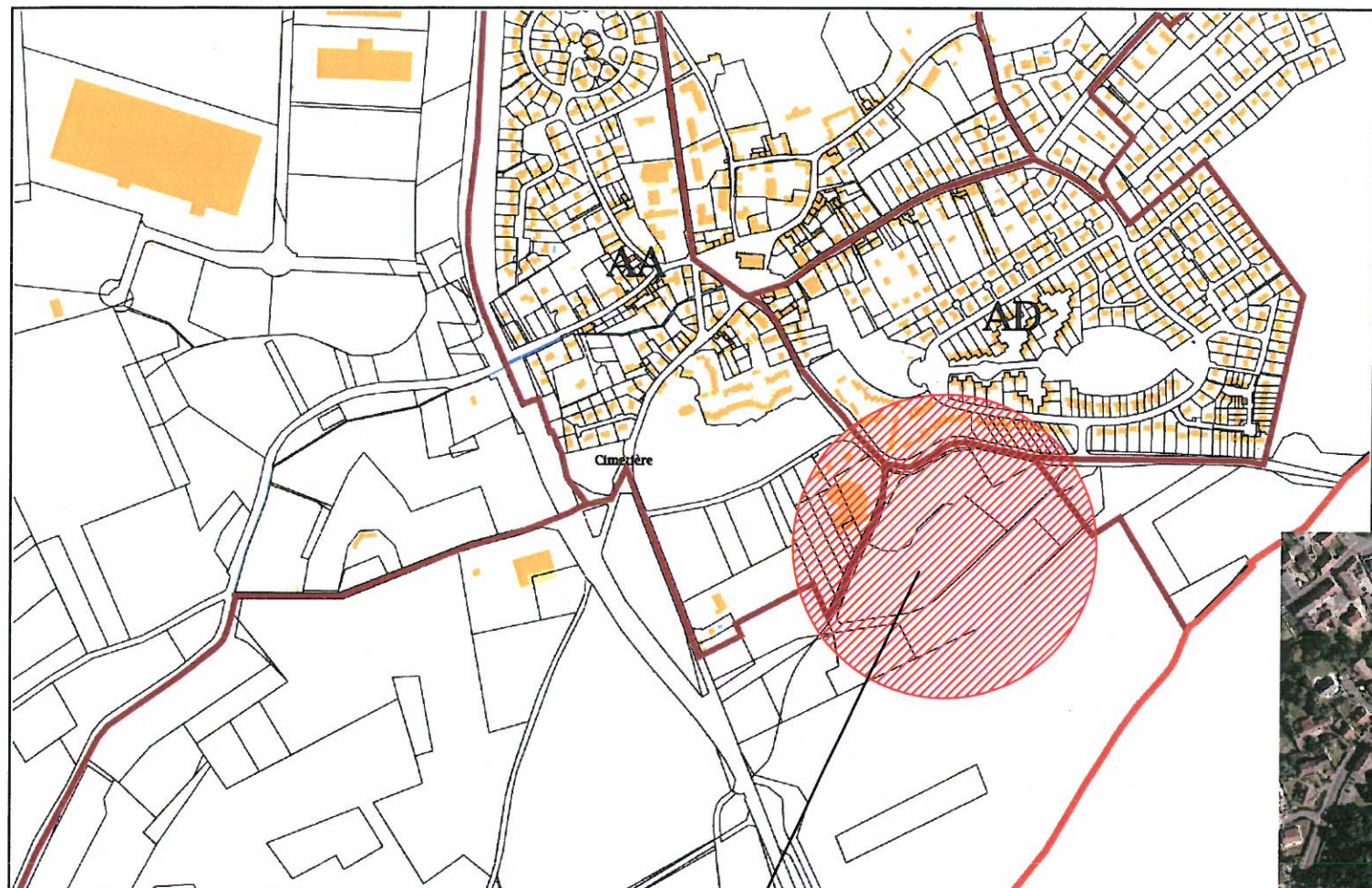
SAS LES CARMES CONSTRUCTION
"L.C.C."

3, avenue Albert 1er - 60300 SENLIS
Tél: 03 44 57 70 15 - Fax: 03 44 57 56 86
Site: www.arthur-bras.com
R.C.S. Compiègne: 404 096 828



PLAN DE SITUATION

MAITRE D'OUVRAGE LES CARMES CONSTRUCTION 3, avenue Albert 1er 60300 SENLIS Tél : 03.44.57.70.15	MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES : ATELIER 77 10, rue Delaunoy 77000 MELUN Tél : 01.64.52.35.19 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr	REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES <i>Rue Rouget de Lisle</i> <i>Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS</i>	PLAN DE SITUATION	Phase	N°
				CAS PAR CAS	Annexe2
				DATE	ECHELLE
				JUIN 2018	-



PLAN DE CADASTRE

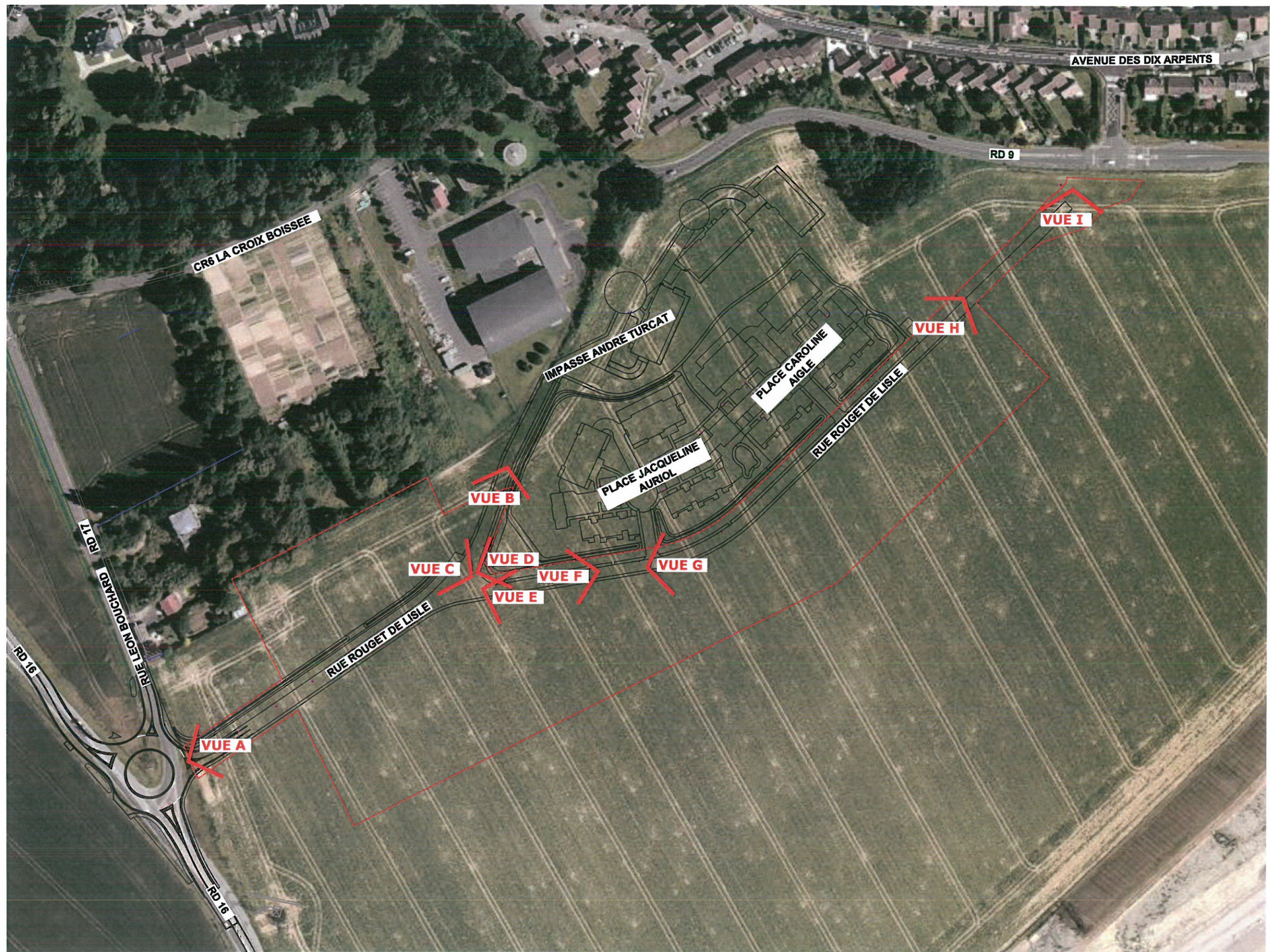
**SITUATION DU TERRAIN
DANS LA VILLE**

SECTEUR RECEMMENT URBANISE



VUE AERIE

MAITRE D'OUVRAGE LES CARMES CONSTRUCTION 3, avenue Albert 1er 60300 SENLIS Tél : 03.44.57.70.15	MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES : ATELIER 77 10, rue Delaunoy 77000 MELUN Tél : 01.64.52.35.19 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr	REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES <i>Rue Rouget de Lisle</i> <i>Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS</i>	PLAN DE CADASTRE VUE AERIE		Phase	N°
					CAS PAR CAS	Annexe2
			DATE	ECHELLE		
			JUIN 2018	-		



MAITRE D'OUVRAGE
LES CARMES CONSTRUCTION
 3, avenue Albert 1er
 60300 SENLIS
 Tél : 03.44.57.70.15

MAITRE D'OEUVRE
ARCHITECTES : ATELIER 77
 10, rue Delaunoy
 77000 MELUN
 Tél : 01.64.52.35.19
 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr

**REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX,
 DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION,
 ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES**
Rue Rouget de Lisle
 Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS

**PHOTOS
 ENVIRONNEMENT PROCHE
 - PLAN DE REPERAGE -**

Phase	N°
CAS PAR CAS	3a
DATE	ECHELLE
JUIN 2018	1/2000



VUE A



VUE B



VUE C

(Photographies prises le 4 juin 2018)

MAITRE D'OUVRAGE LES CARMES CONSTRUCTION 3, avenue Albert 1er 60300 SENLIS Tél : 03.44.57.70.15	MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES : ATELIER 77 10, rue Delaunoy 77000 MELUN Tél : 01.64.52.35.19 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr	REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES <i>Rue Rouget de Lisle</i> <i>Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS</i>	PHOTOS -1- ENVIRONNEMENT PROCHE Vue depuis le rond-point de la RD16		Phase CAS PAR CAS	N° 3a
					DATE JUIN 2018	ECHELLE -



VUE D



VUE E



VUE F

(Photographies prises le 4 juin 2018)

MAITRE D'OUVRAGE
LES CARMES CONSTRUCTION
 3, avenue Albert 1er
 60300 SENLIS
 Tél : 03.44.57.70.15

MAITRE D'OEUVRE
ARCHITECTES : ATELIER 77
 10, rue Delaunoy
 77000 MELUN
 Tél : 01.64.52.35.19
 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr

**REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX,
 DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION,
 ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES**
Rue Rouget de Lisle
 Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS

**PHOTOS -2-
 ENVIRONNEMENT PROCHE**
 Vues depuis la rue nouvelle Rouget de Lisle

Phase	N°
CAS PAR CAS	3a
DATE	ECHELLE
JUIN 2018	-



VUE H



VUE I

<p>MAITRE D'OUVRAGE LES CARMES CONSTRUCTION 3, avenue Albert 1er 60300 SENLIS Tél : 03.44.57.70.15</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES : ATELIER 77 10, rue Delaunoy 77000 MELUN Tél : 01.64.52.35.19 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr</p>	<p>REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES <i>Rue Rouget de Lisle</i> <i>Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS</i></p>	<p>PHOTOS -4- ENVIRONNEMENT PROCHE Vue depuis l'est de la rue Rouget de Lisle</p>		Phase	N°
			CAS PAR CAS		3a	
			DATE	EHELLE		
JUN 2018		-				



MAITRE D'OUVRAGE
LES CARMES CONSTRUCTION
 3, avenue Albert 1er
 60300 SENLIS
 Tél : 03.44.57.70.15

MAITRE D'OEUVRE
ARCHITECTES : ATELIER 77
 10, rue Delaunoy
 77000 MELUN
 Tél : 01.64.52.35.19
 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr

**REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX,
 DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION,
 ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES**
 Rue Rouget de Lisle
 Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS

**PHOTOS
 ENVIRONNEMENT LOINTAIN
 - PLAN DE REPERAGE -**

Phase	N°
CAS PAR CAS	3b
DATE	EHELLE
JUIN 2018	1/4000



VUE J



VUE K

(Photographies prises le 4 juin 2018)

<p>MAITRE D'OUVRAGE LES CARMES CONSTRUCTION 3, avenue Albert 1er 60300 SENLIS Tél : 03.44.57.70.15</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES : ATELIER 77 10, rue Delaunoy 77000 MELUN Tél : 01.64.52.35.19 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr</p>	<p>REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES <i>Rue Rouget de Lisle Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS</i></p>	<p>PHOTOS -1- ENVIRONNEMENT LOINTAIN Vues depuis les nouvelles constructions</p>	<table border="1"> <tr> <td>Phase</td> <td>N°</td> </tr> <tr> <td>CAS PAR CAS</td> <td>3b</td> </tr> <tr> <td>DATE</td> <td>ECHELLE</td> </tr> <tr> <td>JUIN 2018</td> <td>-</td> </tr> </table>	Phase	N°	CAS PAR CAS	3b	DATE	ECHELLE	JUIN 2018	-
Phase	N°											
CAS PAR CAS	3b											
DATE	ECHELLE											
JUIN 2018	-											



VUE L



VUE M

(Photographies prises le 4 juin 2018)

<p>MAITRE D'OUVRAGE LES CARMES CONSTRUCTION 3, avenue Albert 1er 60300 SENLIS Tél : 03.44.57.70.15</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES : ATELIER 77 10, rue Delaunoy 77000 MELUN Tél : 01.64.52.35.19 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr</p>	<p>REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES <i>Rue Rouget de Lisle</i> <i>Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS</i></p>	<p>PHOTOS -2- ENVIRONNEMENT LOINTAIN Vues depuis le rond point de la RD16</p>	<table border="1"> <tr> <td>Phase</td> <td>N°</td> </tr> <tr> <td>CAS PAR CAS</td> <td>3b</td> </tr> <tr> <td>DATE</td> <td>ECHELLE</td> </tr> <tr> <td>JUIN 2018</td> <td>-</td> </tr> </table>	Phase	N°	CAS PAR CAS	3b	DATE	ECHELLE	JUIN 2018	-	<table border="1"> <tr> <td>N°</td> </tr> <tr> <td>3b</td> </tr> <tr> <td>ECHELLE</td> </tr> <tr> <td>-</td> </tr> </table>	N°	3b	ECHELLE	-
Phase	N°																
CAS PAR CAS	3b																
DATE	ECHELLE																
JUIN 2018	-																
N°																	
3b																	
ECHELLE																	
-																	



VUE N



VUE O



VUE P

(Photographies prises le 4 juin 2018)

<p>MAITRE D'OUVRAGE LES CARMES CONSTRUCTION 3, avenue Albert 1er 60300 SENLIS Tél : 03.44.57.70.15</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES : ATELIER 77 10, rue Delaunoy 77000 MELUN Tél : 01.64.52.35.19 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr</p>	<p>REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES <i>Rue Rouget de Lisle</i> <i>Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS</i></p>	<p>PHOTOS -3- ENVIRONNEMENT LOINTAIN Vues depuis la RD16</p>	<table border="1"> <tr> <td>Phase</td> <td>N°</td> </tr> <tr> <td>CAS PAR CAS</td> <td>3b</td> </tr> <tr> <td>DATE</td> <td>ECHELLE</td> </tr> <tr> <td>JUIN 2018</td> <td>-</td> </tr> </table>	Phase	N°	CAS PAR CAS	3b	DATE	ECHELLE	JUIN 2018	-	<table border="1"> <tr> <td>N°</td> </tr> <tr> <td>3b</td> </tr> <tr> <td>ECHELLE</td> </tr> <tr> <td>-</td> </tr> </table>	N°	3b	ECHELLE	-
Phase	N°																
CAS PAR CAS	3b																
DATE	ECHELLE																
JUIN 2018	-																
N°																	
3b																	
ECHELLE																	
-																	



COMMUNE de VEMARS - 95470

REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX,
DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION,
ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES
- Rue Rouget de Lisle -
Lieu-dit de la butte d'amour - TERRAIN C

Maître d'Ouvrage : LES CARMES CONSTRUCTION
3, avenue Albert 1er
60300 SENLIS

SAS LES CARMES CONSTRUCTION
"L.C.C."
3, avenue Albert 1er - 60300 SENLIS
Tél: 03 44 57 70 15 - Fax: 03 44 57 56 86
Site: www.carmes-bras.com
R.C.S. Compiègne: 404 096 828

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE
A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

ANNEXE

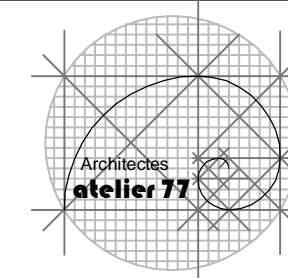
5

PLAN DE MASSE DES ABORDS DU PROJET

Echelle : 1/2000

Date : JUN 2018

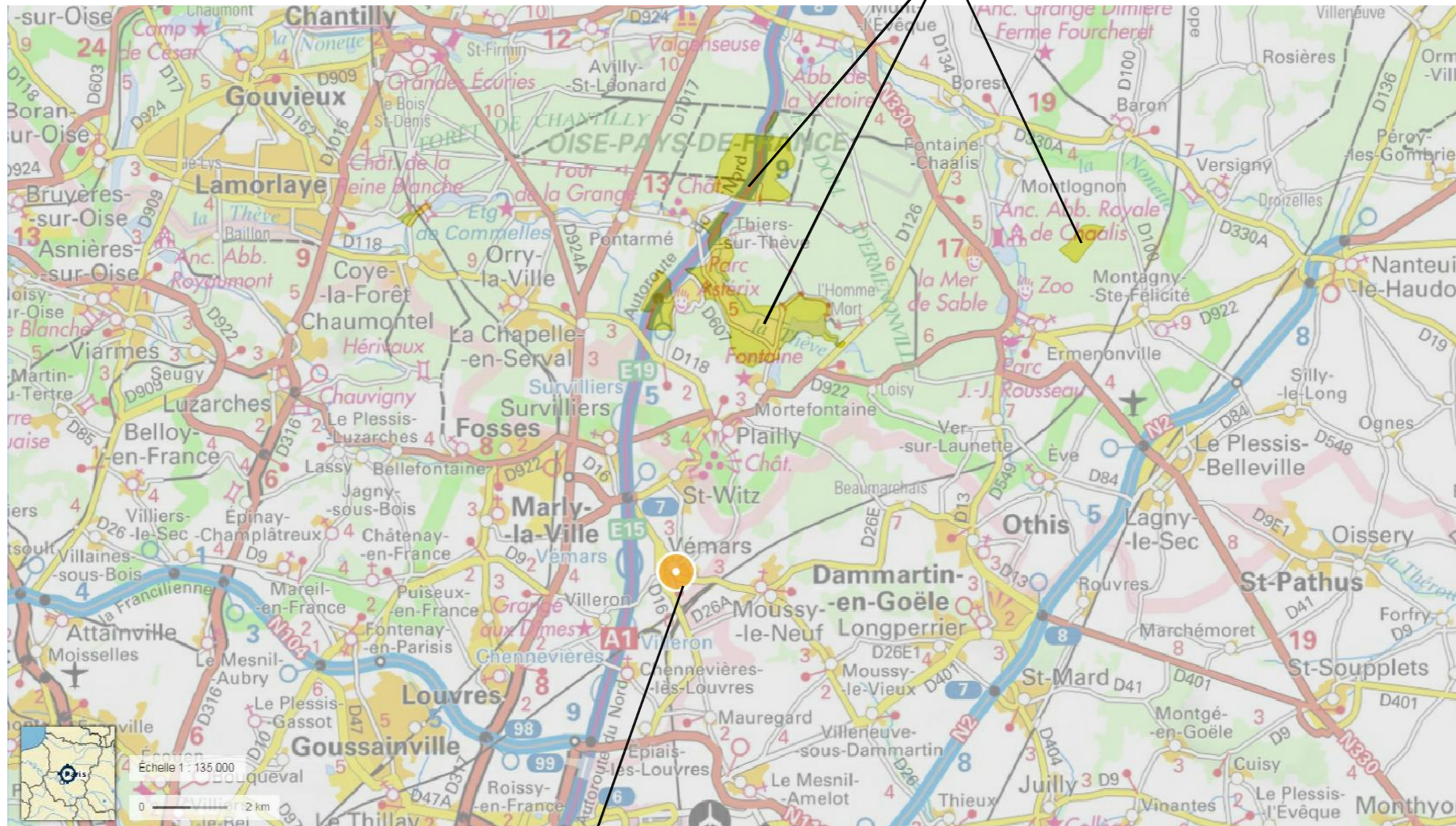
MODIFIE LE	DESIGNATION	INDICE



ARCHITECTES : **ATELIER 77**
S.C.P. d'Architecture
10, rue Delaunoy - 77000 MELUN
Téléphone : 01.64.52.35.19
Télécopieur : 01.64.52.37.55
e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr

Aff 1415a

SITE NATURA 2000 - MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'HERMENONVILLE



PROJET

<p>MAITRE D'OUVRAGE LES CARMES CONSTRUCTION 3, avenue Albert 1er 60300 SENLIS Tél : 03.44.57.70.15</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTES : ATELIER 77 10, rue Delaunoy 77000 MELUN Tél : 01.64.52.35.19 e-mail : architectes.atelier77@atelier77.fr</p>	<p>REALISATION DE 58 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, ET DE 35 MAISONS INDIVIDUELLES Rue Rouget de Lisle Lieu -dit de LA BUTTE D'AMOUR- 95470 VEMARS</p>	<p>Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets</p>	<p>Phase CAS PAR CAS DATE JUN 2018</p>	<p>N° Annexe6 ECHELLE -</p>
---	--	--	--	---	--